

ÊTRE PARENT

## Puis-je prendre des médicaments?

Publié le : 21 février 2020

A part du paracétamol, ne prenez aucun médicament (même à usage local : pommade, pulvérisateur, ...) sans demander l'avis de votre sage-femme ou médecin.



DÉPARTEMENT DE LA  
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55